

# Commune de Mours Saint Eusebe

Département de la DROME

## DÉCISION DU PRESIDENT

N° DEC2026\_1CCAS

MARCHE DE SERVICES SOCIAUX ET AUTRES SERVICES  
SPECIFIQUES

PORTAGE REPAS : FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS A  
DOMICILE

Le Président du CCAS de MOURS SAINT EUSEBE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**Vu** le Code des Marchés Publics ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration en date du 03 décembre 2020 portant délégation de pouvoirs au Président du CCAS et notamment la passation des marchés sans formalités préalables,

**Considérant** la nécessité de confier à une société la fourniture et la livraison de repas à domicile,

**Considérant** que l'offre présentée par l'entreprise ROUSTAN Didier est économiquement la plus avantageuse

## DECIDE

**Article 1 :** De signer un contrat avec l'entreprise ROUSTAN Didier SARL, sise 10 route de Saint Bonnet de Chavagne à SAINT LATTIER (38840), représentée par M. ROUSTAN Didier, pour la fourniture et la livraison de repas à domicile.

**Article 2 :** De dire que le montant de cette prestation s'élève à 9.80 € TTC par repas du midi, 5.70 € TTC par repas du soir. Le présent marché court à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

**Article 3 :** De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du CCAS.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services de la Mairie de MOURS SAINT EUSEBE est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

N° DEC2026\_1CCAS (suite)  
Du 06 janvier 2026

**Article 5 :** Le Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2, Place de Verdun - BP 1135 - 38022 Grenoble) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Mours Saint Eusèbe,  
Le 06 janvier 2026,

Le Président du CCAS



Dominique MOMBARD